

REUNION DU CONSEIL LOCAL de DEVELOPPEMENT (CLD) DU VENDREDI 21 AVRIL 2006
17H30-22H00 : SEANCE PLENIERE
SAINT PIERREVILLE

Etaient Présents :

NOM	STRUCTURE	NOM	STRUCTURE
Dominique ALLAIN		Pierre-Antoine LANDEL	Président du CLD
Jeanine ALLONCLE	Mairie de Chabeuil	Julien LAMOULIE	NEOPOLIS
Jean-Daniel BALAYN		Félix LARCHER	Domaine de l'Abéale (Alboussière)
Jean-Louis CHOVIN	Fédération des chasseurs Drôme	Sylvie MARTIN	(représentant Olivier MAIGRET) Site de Proximité des Boutières
Jacqueline CIMAZ	Association « Les Rias »	Philippe LECONTE	La Nef – Finances Solidaires
Gérard CLEMENT	Force Ouvrière Drôme/Ardèche	Danielle PERSICO	
Gérard COLOMBIER		Fanny MAGNANI	Ardelaine
Corinne DAOUD		Nathalie LEFAIVRE	(représentant Bernadette SOZET) IEDV
Jacques FRANCOIS		Didier THUNOT	Union départementale CGT Ardèche
L. AMBROGINI	(représentant Maryline HYPOLITE) POLENERGIE	Nathalie TIRONNEAU	
Jacqueline CIMAZ	Association Les Rias	Didier PICHERAL	SIVU des Inforoutes

Etaient excusés : Marianne ORY, Jean-François MURJAS, Sylvette BERAUD-WILLIAMS, Marcel CHAIX, Fatima MANA, Marinette FEUILLADE, Gildas GAUTIER, Marcel HUDELLOT, Maryline HYPOLITE, Chantal JARJAT, Olivier MAIGRET, Jacques MALSERT, Bernadette SOZET, Pascal MANTAUT, Bernard CANAT, Jean-Pierre CARDI, Jean-Yves BOIS, Gérard FILLON, Pierre VIGNE, Martine PASQUIER

Ont assisté à la réunion : Cathy CHARVOZ, Jérôme CLAUDE

Ordre du jour :

- Présentation de la commune et de l'intercommunalité
- Présentation de la SCOP Ardelaine
- L'économie sociale et solidaire sur le territoire Valence Drôme-Ardèche Centre
- Questions diverses et agenda

1. Présentation de la commune et de l'intercommunalité

Mr Bernard VIAL, maire de Saint Pierreville, représentant M. Risson, Président de la Communauté de Communes (CdC) des Châtaigniers, a accueilli les membres du Conseil Local de Développement. Avec 519 habitants, située à une altitude moyenne de 600 mètres, la commune de Saint Pierreville est la plus importante des communes de la CdC des Châtaigniers. Au-delà de la présence de la SCOP Ardelaine, la commune est caractérisée par la présence des châtaigniers. La châtaigneraie occupe 315 ha environ dont la commercialisation est assurée par deux coopératives (2000/2500 tonnes sur les marchés locaux, Saint Etienne, Lyon et une petite partie en transformation. Depuis quelques semaines, la châtaigne de l'Ardèche a obtenu l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), ce qui traduit des années d'efforts menés par les professionnels pour mieux identifier ce produit de qualité sur le marché. A signaler, qu'outre les musées d'Ardelaine, la commune de Saint Pierreville abrite le musée de la Chataîgne.

Du fait de la très forte avance de la Communauté de Communes des Chataîgniers dans le domaine des TIC, toutes ces informations sont disponibles sur internet, à partir d'un site : <http://www.chataigniers.fr/index.html>.

2. Présentation de la SCOP Ardelaine

Gérard et Béatrice BARRAS, ainsi qu'une partie de l'équipe d'Ardelaine, ont accueilli les membres du CLD. Après une visite, et sur la base d'un dossier remis à chacun des participants, ils ont présenté la Société Coopérative de Production (SCOP) Ardelaine.

L'histoire de l'entreprise remonte à 1975, à partir de la reconstruction de la dernière filature de l'Ardèche, qui avait fermé ses portes en 1955. A partir des bâtiments, ils reconstituent un circuit de collecte de la laine et remettent en route des installations de lavage, de cardage et de

confection. Les premiers produits sont des matelas laines, suivis très rapidement de vêtements en laine.

Quel statut juridique ?

Le statut juridique est celui de la SCOP. Il correspond à des choix d'organisation de la structure. Créée sans capital initial, l'activité et l'arrivée de nouveaux sociétaires permettent de financer l'accroissement du capital. La SCOP est, en effet, un statut ancien. Apparue au début XIXème siècle, les salariés sont partie prenante du capital la SCOP ainsi que les sociétaires extérieurs. Le travail constitue ainsi la majorité du capital et réduit la distance entre ceux qui produisent et ceux qui décident, et ce, d'autant plus que la démocratie est strictement respectée : 1 homme = 1 voix. Les dirigeants sont élus.

Le régime fiscal permet la défiscalisation de la taxe professionnelle, mais les biens appartiennent au système coopératif et non à l'individu. En cas de cessation d'activité, ils doivent être rétrocédés à une autre SCOP, et, dans le cas d'Ardelaine, les statuts précisent qu'ils peuvent être cédés à une collectivité publique. Ce système facilite aussi la procédure de transmission d'entreprise. Dans une SCOP, il n'est pas nécessaire de racheter le capital au moment de la succession, ce qui facilite les choses. Tous ces systèmes, limitent les risques de délocalisation.

En France, la durée moyenne de la vie d'une SCOP est de 25 ans. La SCOP Ardelaine a fait le choix de la mixité sociale dans la coopérative : elle résulte d'un mélange des âges et des niveaux sociaux. L'équipe s'efforce de maintenir un climat d'entreprise, ce qui repose sur la multiplicité des métiers, et donc, une polyvalence et une diversification des activités et des compétences (exemple : tondeur et guide de musée).

Quelle commercialisation ?

Au niveau commercial, après une phase de croissance intense, le choix a été de privilégier la qualité du produit et la qualité de la vie, en évitant la multiplication de salons trop lointains. Les choix reposent sur des segments de marchés bio, énergie, équitable... La communication passe par l'explication de la construction du prix et le choix de la vente directe, sur le site. Un des principes est d'éviter la spécialisation commerciale. Les personnes qui travaillent à l'atelier vendent et sont solidaires dans cet acte de commercialisation. La réflexion sur la labellisation émane du marché allemand, avec une coresponsabilité des acteurs (les clients entrent dans le capital). Les sociétaires sont impliqués dans ce qu'ils fabriquent et sont responsables de la qualité du produit, ce qui nécessite un autocontrôle permanent de la part du personnel.

Quel lien au territoire ?

Sur les 30 personnes qui travaillent dans la SCOP, 10 sont originaires du territoire. De plus, Ardelaine a un atelier de tricotage à Valence. Des personnes sont arrivées il y a une vingtaine d'années, d'autres arrivent aujourd'hui. Du point de vue de l'accueil, l'histoire des Boutières est spécifique : il n'y pas eu d'arrivée massive de « néoruraux », contrairement aux Cévennes. En fait, il y eut 3 phases :

- une phase d'observation, durant toute la période de reconstruction de la ruine (6 ans) que l'on pouvait observer du « dessus » et qui permettait de vérifier que l'on faisait ce que l'on disait ;
- une phase d'adoption, en particulier depuis l'ouverture du musée. Les gens d'ici n'étaient pas consommateurs des produits. A partir du moment de la construction du musée, en 1990, il y eu appropriation des produits par les gens ;
- une phase de coopération au bout de 30 ans, qui fait que l'on peut construire des liens avec d'autres acteurs du territoire pour de nouveaux projets.

Quelles aides ?

Le projet s'est fait avec un maximum d'autonomie : depuis 30 ans , nous avons bénéficié des fonds suivants :

FIDAR (Etat) : 30 % du projet de musée ;

Contrat de développement économique (Région Rhône-Alpes et Département de l'Ardèche) : 50 000 Francs (7 622 €)

Fondation Pays de France du Crédit Agricole : 100.000 Francs (15 245 €)

Ainsi, le projet n'a pas bénéficié de fonds européens.

Quels projets ?

Actuellement, Ardelaine travaille sur un projet de développement avec d'autres acteurs du territoire, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural. Plusieurs acteurs coordonneraient leurs efforts : Marcols (moulinage), Saint Julien du Gua (restaurant), Saint Pierreville (Maison du Châtaigniers). M. LESSERRE, chargé de mission de la Communauté de Communes, travaille sur la préparation du projet de développement au travers de la candidature au titre de Pôle d'Excellence Rurale.

Nous souhaitons développer le concept « d'atterrissage », en faisant appel à de jeunes actifs, en favorisant un côtoiement entre les personnes qui ont un projet avec le territoire. La nouveauté est que les jeunes du « pays » ne veulent plus partir . C'est la notion centrale du projet et, bien évidemment, nous souhaiterions que cela figure dans le CDRA.

Cela passe par la coopération entre des acteurs privés et publics, afin de favoriser la création de la ressource locale et de la richesse économique. Cela pose aussi la question du logement. Il est absolument nécessaire de faire évoluer les critères relatifs aux logements sociaux en zone de montagne.

Plusieurs autres projets sont en cours de préparation. Au titre du développement durable sur la CdC : atelier de transformation des produits locaux (petits fruits et châtaignes) en maturation, projet de multicommerce à Marcols, projet de NTIC par rapport à leurs retombées : création d'emplois , notoriété...

3. L'économie sociale et solidaire sur le Territoire Valence Drôme-Ardèche centre

L'intervention était organisée conjointement par Michel CHAUDY (CLD) et Alain ETIENNE (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire : CRESS). Plusieurs idées peuvent être retenues :

* Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ne sont pas des entreprises comme les autres mais ce sont des entreprises. Elles sont une forme de la liberté d'entreprendre.

* 3 familles peuvent être distinguées :

- les mutuelles : 10%, avec les mutuelles d'assurances et les mutuelles de prévoyance et de santé.

En Rhône-Alpes, il ya 279 organismes mutualistes ;

- les associations : 81%, dont principalement :

l'éducation populaire, le tourisme, l'action sociale, le sanitaire ;

- les coopératives : 5%, dont les coopératives de production (en Rhône-Alpes : 200 entreprises pour 3 300 salariés), les coopératives agricoles (en Rhône-Alpes : 326 entreprises pour 9 817 salariés) et les coopératives de crédit.

* Les principes de fonctionnement sont les suivants :

- adhésion volontaire ;
- un homme = une voix ;
- primauté de l'Homme sur le capital ;

- règle dans l'affectation du résultat ;
- et non propriété patrimoniale des individus sur l'outil de production.

* Le poids de l'Economie Sociale et Solidaire peut être qualifié comme suit, en Rhône-Alpes : 170 000 emplois, 10% des salariés (+ 20% en 5 ans - mutuelles : 10%, associations : 81%, coopératives : 5%). Sur le territoire Valence Drôme-Ardèche Centre, ce chiffre atteindrait 11% (14,5% dans des cantons très ruraux du Sud Ouest de l'Ardèche).

* La présence de l'économie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire Valence Drôme-Ardèche Centre se traduit par des partenariats dans le cadre du Comité de Bassin d'Emplois (CBE), de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), du Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA), du CLD, du Contrat de Territoire Emploi/Formation (CTEF).
Au niveau régional, la présence de l'ESS se traduit par des partenariats avec le Conseil Régional (groupe ESS), et la Préfecture (SGAR), ainsi que la CRESS.

- * Les objectifs actuels de la CRESS sont :
- de mieux connaître l'ESS ;
 - de former des bénévoles (administrateurs) ;
 - de fournir des Aides et des conseils spécifiques.

4. Questions diverses et agenda

Jacqueline CIMAZ propose que la prochaine réunion décentralisée du CLD soit organisée le :

**Samedi 3 juin 2006, de 9H45 à la fin de l'après-midi,
sur la commune de Saint Apollinaire de Rias (près de Lamastre).**

Le programme serait le suivant :

9H45 : rendez-vous à la Pierre Plantée, sur la commune de Saint Appolinaire de Rias ;
10H00 : visite d'une exploitation de jeunes agriculteurs ;
11H15 : visite des orgues éoliennes (*installation d'orgues en bambou ou PVC, réalisée par « Les Rias » comme "évocation sonore des résistances huguenotes"*) ;
11H45-12H15 : présentation de l'association « Les Rias » ;
12H15 : présentation du CLD aux présents, apéritif, discussion ;
13H15 : repas tiré du sac, café ;
Après midi : promenade guidée à Saint Apollinaire de Rias et les environs.

La réunion suivante du CLD aurait lieu le :

**Lundi 12 Juin 2006, à 19H,
à Guilhaud-Granges ou à la Maison des syndicats, à Valence.**

Enfin, les participants ont formulé les propositions suivantes quant aux possibilités de participations aux groupes de travail thématiques, afin de signaler des études déjà réalisées, participer aux réflexions, informer les membres du CLD de la poursuite des réflexions.

Fait le 23 avril 2006

Pierre-Antoine LANDEL,
Président du CLD Valence Drôme-Ardèche Centre.